

Connaissance

Lutter contre les envahisseurs

Fanny Barbe - 2014



Association
des Naturalistes
de l'Ariège



Conservatoire
d'espaces naturels
Ariège

Vidallac 09240 ALZEN - 05.61.65.80.54 - www.ariegenature.fr

SIRET 393 302 104 00046 - APE 9104Z

L'Association des Naturalistes de l'Ariège est
membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
et labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement



ARIÈGE

Lutter contre les envahisseurs

Pour clore notre série sur les plantes exotiques envahissantes, l'association des Naturalistes de l'Ariège vous propose de découvrir des précautions générales et quelques techniques afin de limiter la propagation de ces plantes.

Au départ cultivés pour leur intérêt ornemental, choyés dans nos parcs le Robinier faux-acacia, l'Ailante glanduleux, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Buddleia du Père David sont avérés être des plantes au fort pouvoir de propagation. En effet, à ce jour elles n'ont pas de prédateurs ni de concurrents par conséquent elles ont commencé par s'échapper de nos jardins et sont devenues si envahissantes qu'il est désormais très difficile voire impossible d'en venir à bout. Ces cinq espèces ne sont pas les seules dans ce cas, et le département accueille bon nombre de ces espèces exotiques envahissantes avec des impacts plus ou moins notables sur l'environnement et les activités humaines.

L'homme est bien souvent responsable de cela, en les plantant et en créant des conditions qui leur sont favorables il a accéléré leur invasion.

Les remaniements de terrain, les aménagements divers qui dispersent les fragments profitent à ces envahisseurs qui se reproduisent par bouturage. Les déboisements dégagent des espaces bien ensoleillés qui permettent le développement de ces plantes friandes de lumière.

Elles résistent à la coupe, à l'arrachage, au broyage, au feu, même recouvertes par une bâche ou aspergées de produits chimiques elles ne meurent pas et dans certains cas cela leur permet même de repartir de plus belle !

Conseils techniques

Les actions locales de gestion sont d'autant plus difficiles à mettre en œuvre et à réussir que les populations des plantes ciblées sont étendues et d'effectif élevé, c'est pourquoi une gestion la plus précoce possible doit être privilégiée.

De plus, même si des techniques efficaces peuvent être préconisées, il apparaît qu'elles sont difficilement généralisables, les conditions locales et les facteurs du milieu étant très variables.

La propagation des espèces exotiques envahissantes est souvent liée à un manque de précautions lié entre autre à une connaissance insuffisante sur leur mode de dissémination. En effet elles peuvent être dispersées par des engins de chantiers non nettoyés, lors du transport ou du stockage des déchets verts dans des bennes non hermétiques, à l'occasion d'une fauche de bords de route non spécifique dispersant la plante le long du linéaire fauché etc...

Réaménager les espaces envahis en créant de l'ombre grâce à des plantes d'essences locales semble être une des rares solutions efficaces.

Chacun d'entre nous peut limiter la propagation, pour cela quelques habitudes sont à changer :

- mieux vaut composter ces plantes (ou morceaux de plante) surtout de ne pas les jeter car elles se bouturent très facilement, attention cependant, le compostage doit être complet avant de pouvoir utiliser le compost.
- il faut éviter de créer des espaces ensoleillés en faisant des coupes ou des éclaircies surtout s'il y a des plantes envahissantes à proximité,
- il faut préférer des coupes régulières associées à d'autres traitements car on ne peut pas espérer se débarrasser de ces plantes en les coupant une seule fois.

La méthode la plus simple pour limiter l'envahissement reste d'éviter de les acheter, de les planter et pour cela choisir d'autres espèces pour agrémenter nos espaces publics et nos jardins. Cela permettra aussi de favoriser la biodiversité locale. Par ailleurs, la gestion des plantes exotiques envahissantes comprend l'anticipation de la venue de nouvelles espèces sur le territoire, ou de nouvelles stations d'espèces déjà recensées ailleurs sur le territoire.